

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de PUJAUDRAN

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2011

Compte rendu de la séance :

Présents :

*Mmes ABADIE – MARINO – BILDÉ
MM. HEINIGER – MATHARAN – GODIER – VITAL*

Absents :

*Mme CHABAL
M.ESPALIVET*

Excusés :

*Mme PETIT donne procuration à M. MATHARAN, M. GUTIERREZ donne procuration à Mme MARINO,
M.PASCAL donne procuration à Mme ABADIE.*

Secrétaire de séance : *Mme Aurélie MARINO*

▪ **Approbation du compte-rendu du 28 MARS 2011 :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 28 mars 2011.

▪ **Approbation du Compte Administratif 2010 :**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

▫ prévu : 413 722.33€
▫ réalisé : 275 682.17€
▫ reste à réaliser : 97 143.00€

RECETTES

▫ prévu : 413 722.33€
▫ réalisé : 329 509.64
▫ reste à réaliser : 10 553.00€

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

▫ prévu : 931 581€
▫ réalisé : 813 919.55€
▫ reste à réaliser : 0 €

RECETTES

▫ prévu : 931 581€
▫ réalisé : 932 388.63€
▫ reste à réaliser : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice :

▫ **Investissement** : 53 827.47€
▫ **Fonctionnement** : 118 469.08€
▫ **Résultat global de l'exercice** 172 296.55€

Le Conseil Municipal présidé par M. Alain MATHARAN, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2010 de la commune.

▪ **Approbation du Compte de gestion 2010 de la Commune:**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2010, Le compte de Gestion 2010 (dépenses et recettes), établi par le Trésorier de l'Isle Jourdain, est en parfaite concordance avec le compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2010.

▪ **Budget Primitif 2011 :**

Monsieur le Maire présente le **Budget Primitif 2011** de la commune:

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
966 067,00 €	966 067,00 €	455 499,00 €	455 499,00 €

Subvention aux associations:

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de voter l'attribution de subventions aux différentes associations pour l'année 2011.

Le montant total s'élève à 3460.00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-Approuve le budget primitif 2011.

-Approuve la liste des associations et les montants respectifs d'attribution de leur subvention.

▪ **Vote des taux d'imposition :**

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2011.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour 2011, les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 13.27 %
- Taxe sur le foncier bâti : 23.14 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 101.95 %

▪ **Emprunts pour investissement :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de recourir à un emprunt pour la réalisation de divers investissements de voirie sur la commune.

Après avoir contacté 3 organismes bancaires la proposition retenue avec le meilleur taux est celle du crédit agricole.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de prêt établies par le CREDIT AGRICOLE de l'Isle-Jourdain,

DECIDE de financer les divers travaux de voirie en contractant auprès du CREDIT AGRICOLE un emprunt :

- D'un montant de 120 000.00€
- D'une durée de 20 ans au taux de 4.18%
- Pour une périodicité annuelle

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt auprès du Crédit Agricole.

QUESTIONS DIVERSES :

▪ **Fond de Solidarité Logement(FSL) :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Fonds Solidarité Logement géré par le département.

L'objet du FSL est défini par l'article 65 de la loi du 13 août 2004 :

« Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la participation au Fonds Solidarité Logement à hauteur de 0.40€ par habitant soit un total de 520.00€

▪ Toiture-auvent entre le préau de l'école primaire et le CLAE :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'améliorer l'accueil des enfants au CLAE. Il conviendrait de réaliser un ouvrage entre le CLAE et le préau afin d'abriter les enfants par temps de pluie.

Ces travaux rentrent dans le cadre du programme « LEADER+ » des fonds Européens et sont accompagnés par le Pays Porte de Gascogne.

Un dossier pour la création de cette toiture-auvent doit être déposé au Pays Porte de Gascogne avant le 15 mai 2011 afin de solliciter une subvention.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

▫ DECIDE de réaliser ce dossier et de le présenter au Pays Porte de Gascogne.

La séance est levée

Affiché le :

**A la porte de la Mairie,
Par nous Maire de la Commune de PUJAUDRAN**

**La secrétaire de séance,
Aurélie MARINO**

**Le Maire,
Roger HEINIGER**